

Séance du 10 avril à 18 H 00

Date de convocation : 3 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, le lundi 10 avril, le Comité Syndical s'est réuni au siège du SIRTOM, avenue du 4 juillet 1776 à BRIVE, sous la Présidence de Monsieur Yves LAPORTE

Objet : Convention SIRTOM/COS

Nombre de membres en exercice :	150
Représentant 180 voix, soit 144 membres à 1 voix et 6 membres à 6 voix	
Présents :	81
Votants : 79 x 1 voix + 2 x 6 voix =	91
Pouvoirs :	2

Les activités développées par le Comité des Œuvres Sociales depuis sa création le 19 septembre 1960 en direction du personnel du SIRTOM, contribuent au fonctionnement harmonieux des services.

Le SIRTOM et le Comité des Œuvres Sociales souhaitent poursuivre et développer des relations de partenariat.

Une nouvelle convention a été élaborée en ce sens dans le respect des dispositions législatives en vigueur.

Réputée régir l'ensemble des aspects de ce partenariat, cette convention se concrétise :

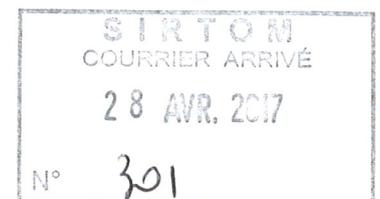
- d'une part, par un soutien matériel et financier du SIRTOM au Comité des Œuvres Sociales, au titre des activités à caractère collectif de cette association :

- amélioration du cadre de vie professionnel des agents en activité de la collectivité - organisation d'activités sociales, culturelles et sportives au bénéfice de ses membres (actifs et retraités) et de leurs ayants droit ;

- d'autre part, sous la forme d'une gestion par le Comité des Œuvres Sociales, pour le compte du SIRTOM, des prestations d'action sociale à caractère individuel instaurées par le SIRTOM (identiques aux collectivités membres du COS) :

Il est donc proposé au Comité Syndical :

- d'approuver la convention de partenariat annexée
- d'autoriser le Président à la signer.



La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président,

Yves LAPORTE

Délibération adressée
à Mr le Sous-Préfet
de Brive, le 21.4.2017

